



AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE SUR LE PROJET DE REVISION DU ZONAGE DES ORTHOPHONISTES

Contexte et objectifs

Conformément à l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 2023 et en application de l'article R. 1432-42 du code de santé publique, la CRSA doit être consultée sur le zonage des orthophonistes en Normandie.

Le zonage vise à identifier les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

La détermination du zonage présente un enjeu majeur puisqu'il conditionne l'octroi d'aides conventionnelles incitatives à l'installation et au maintien d'activité.

Le projet de zonage a été travaillé en concertation avec l'URPS orthophonistes et le syndicat majoritaire représentant la profession en Normandie.

Il entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Date et lieu de la consultation

Présentation du zonage révisé, échanges sur le projet d'avis lors de l'Assemblée plénière du 30 novembre 2023, vote dématérialisé organisé le 13 décembre 2023.

Observations générales

Les membres de la CRSA notent que le zonage constitue un des leviers de la lutte contre les inégalités d'accès aux soins d'orthophonie.

- La région Normandie compte un peu moins de 800 orthophonistes. La densité est inférieure en comparaison avec le niveau national : 24 pour 100 000 habitants contre 32 pour 100 000 habitants au niveau national.

ZONES	SOURCES	PART NATIONALE	PART NORMANDIE	AIDES CONVENTIONNELLES
Sur-dotées	Accord national	22,2%	10,3%	NC
Très dotées	Accord national			
Intermédiaires	Arrêté DGARS	60,3%	57,5%	NC
Sous-denses <i>(regroupent sous-dotés et très sous-dotés)</i>	Arrêté DGARS	17,5%	32,2%	3 contrats d'aides : CAIO, CAPIO, CAMO <i>(suppression du CATRO)</i>

Avec l'application de la méthodologie nationale, il apparaît que :

- La Normandie compte 2 fois moins de zones sur dotées ou très dotées qu'au niveau national et à peu près le même nombre de zones intermédiaires.
- Elle constitue la 3^{ème} région la plus déficitaire en termes d'offre de soins d'orthophonie.
- Les zones sous-denses sont étendues, elles représentent désormais 17,5% au niveau national (contre 12,8% dans la précédente méthodologie).
- Davantage de zones sont éligibles aux aides à l'installation et au maintien d'activité.

La CRSA regrette néanmoins que cette méthodologie ne s'appuie pas sur une réelle évaluation des besoins mais seulement sur des constats de consommation de soins.

Par ailleurs, les membres de la CRSA alertent sur la nécessité de replacer les débats dans une perspective plus générale d'accès aux soins.

La CRSA met en avant en premier lieu l'enjeu lié à l'attractivité de la profession d'orthophoniste.

- Si la profession est très repérée par les étudiants, les besoins de soins vont croissants et les orthophonistes libéraux en activité ont des difficultés à répondre à la demande.
- Il est nécessaire d'engager un travail partenarial pour agir dès le stade de la formation initiale (création de nouveaux centres de formation, augmentation des quotas de formation, ...)
- Lien PRS priorité d'action n°10 « Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires »

Elle souhaite par ailleurs mettre l'accent sur l'information et la sensibilisation autour de la place de ces professionnels.

- Les orthophonistes jouent un rôle essentiel dans le repérage précoce des troubles du langage et des apprentissages ;
- Ils jouent un rôle essentiel auprès des personnes âgées et pas uniquement auprès des enfants : L'orthophoniste concourt notamment au maintien de l'autonomie des personnes âgées (lien PRS priorité d'action n°1 « Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie) ;
- Il est aussi amené à intervenir auprès des aidants – lien PRS priorité d'action n°7 « Développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ».

Avis

En conclusion, la CRSA émet un avis favorable sur le projet de révision du zonage orthophonistes travaillé avec les représentants de la profession. Elle regrette néanmoins que la méthodologie nationale ne s'appuie pas sur une réelle évaluation des besoins.

La présidente de la CRSA

Madame Pascale DESPRES